

Sujet : [INTERNET] Projet éolien sur le territoire des communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 20/11/2022 10:00

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Une étude a été réalisée pour savoir si la présence des éoliennes dans le voisinage avait des effets sur la santé des riverains dans le département de l'Aisne. Ci-dessous, les principaux symptômes mis en évidence :

- Acouphènes
- Migraines
- Nausées
- Vertiges
- Insomnies
- Troubles de la vue
- Nervosité (Irritabilité)
- Tachycardie
- Cancers
- (Poly)Arthrite

Vous trouverez en pièce-jointe, les détails sur cette enquête épidémiologique.

Je suis moi-même concerné car je souffre d'acouphènes depuis janvier 2015. Je vis à 1 700 m des éoliennes de Lesterps/Saulgond (Charente) mises en service en 2011.

Dans un souci de protection de la santé des riverains, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet et d'agréer l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

Marcel Puygrenier
4 Lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

— Pièces jointes : —

synthese_santé_aisne_250_ICPE_2022_V2 (1).pdf

30 octets

RAPPORT DE SYNTHESE DES RECLAMATIONS ICPE DE L' AISNE DEPOSEES PAR SOS DANGER EOLIEN

JL REMOUIT – V BERNARDEAU novembre 2022

RESUME ET CONCLUSIONS

La présente a pour objet de présenter les résultats d'une enquête santé sur les effets des parcs éoliens réalisée par l'association française SOS Danger Eolien dans le département de l'Aisne.

Les ICPE, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dont font partie les parcs éoliens sont encadrés spécifiquement par la législation. Un rappel du cadre est précisé en début de note. Après avoir développé l'enquête ICPE sur une zone géographique autour de la ville de Marle, l'association a déposé 250 réclamations à la Préfecture du lieu qui a donné suite à un examen des cas par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Celle-ci a trié les symptômes en trois classes, le syndrome éolien que nous avons appelé neurologique, les tumeurs et cancers, les effets endocrinologiques auxquels nous avons ajouté les effets cardiaques observés. L'ARS n'a estimé que seul le syndrome éolien était pertinent compte tenu

du nombre d'occurrences. Il n'en reste pas moins que nous montrons qu'au delà la proportion de malades qui, par peur, n'osent pas signer de réclamation, au-delà la proportion de population échantillonnée, nous concluons que pour les villages les plus impactés la proportion de malades dépasse 60% de la population.

Rappel du cadre légal

Les ICPE, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dont font partie les parcs éoliens sont encadrés spécifiquement par la législation française. Elles peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement. Il s'agit d'articles du Code de l'Environnement, du Code du Patrimoine, du Code de l'Energie et en particulier, pour la santé des études d'impact telles que définies dans l'article R.122-5 II du Code de l'environnement. Ce dernier précise qu'une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet est requise, tout comme une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents sur l'environnement, en particulier sur la santé.

Si le Code de l'environnement fixe le cadre réglementaire et les objectifs à atteindre, la circulaire du 9 août 2013 propose les outils méthodologiques pour répondre à ces exigences réglementaires.

« Ainsi, dans le cadre d'une étude d'impact, la circulaire du 9 août 2013 préconise que pour les installations classées soumises à autorisation (à l'exception des installations classées d'élevage pour lesquelles la méthodologie reste celle préconisée par la circulaire du 19 octobre 2006), la démarche d'analyse et de gestion environnementale des risques sanitaires chroniques s'appuie sur deux outils complémentaires : l'interprétation de l'état des milieux (IEM) et l'évaluation des risques sanitaires (ERS).

L'interprétation de l'état des milieux (IEM) se base sur des mesures dans l'environnement du site et apporte des informations complémentaires à l'évaluation des risques sanitaires (ERS). Elle permet d'évaluer la compatibilité de l'état des milieux (air, eau, sol) autour de l'installation avec les usages constatés. L'IEM dresse un diagnostic de la situation de l'environnement du site à un instant précis ;

L'évaluation des risques sanitaires (ERS) se base quant à elle, sur les émissions actuelles et futures de l'installation. Elle permet de hiérarchiser les différentes substances émises par le site, leurs sources et les voies d'exposition, en vue de définir des stratégies de prévention et de gestion spécifiques à chaque installation.

Ces deux outils s'intègrent dans une démarche plus large, appelée démarche intégrée d'évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires, qui est décrite dans le guide INERIS de 2013 « Évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires - démarche intégrée pour la gestion des émissions des substances chimiques par les installations classées ». Cette dernière se déroule en 4 grandes étapes :

Évaluation des émissions de l'installation : caractérisation des émissions et conformité au regard des prescriptions réglementaires et aux Meilleures Techniques Disponibles ;

Évaluation des enjeux et des voies d'exposition : schéma conceptuel décrivant les relations entre les sources de polluants, les milieux et vecteurs de transfert et les usages et populations exposés ;

Évaluation de l'état des milieux : état initial des milieux potentiellement impactés et dégradation attribuable à l'installation (si existante). Cette évaluation s'appuie sur la méthodologie IEM telle que décrite ci-dessus.

Évaluation prospective des risques sanitaires : calcul des risques attribuables aux émissions prévues pour les populations autour de l'installation. »

Source avril2022: <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-et-gestion-des-risques-sanitaires-autour-dune-icpe-soumise-autorisation>

Introduction

Tous les auteurs des réclamations, sans exception, déclarent que leurs symptômes sont apparus après la mise en route des parcs éoliens.

Madame Valérie Bernardeau a conduit le recueil pendant les années 2021 et 2022 de plus de 250 réclamations ICPE et les a communiquées en recommandé avec AR à la préfecture de l'Aisne par lots de 50.

voir méthodologie :

<https://www.energieverite.com/post/modalites-de-reclamation-en-prefecturecontre-les-icpe-les-%C3%A9oliennes>

Parvenues à l'ARS des Hauts de France, deux services ont été saisis afin de les examiner, le service environnement et le service de veille sanitaire. Par la suite, l'association a adressé à la préfecture d'autres réclamations par paquet de 50 pour arriver à 250 à fin octobre 2022. Les 50 premières ont fait l'objet d'un article dans le blog d'Énergie et Vérité sous le titre « Les villages martyrs de l'Aisne ».

Une réunion de synthèse avec l'ARS des Hauts de France (Agence Régionale de Santé) s'est déroulée le 26 mai 2021 dans leurs locaux de Laon. Il nous a été indiqué que l'ARS avait examiné uniquement les 100 premières réclamations (lot 1 et lot 2) en raison des délais de réponse auxquels elle est contrainte. Ces 100 réclamations couvrent toutes le tiers nord du département de l'Aisne soit, statistiquement, 140 000 habitants et les villages concernés en représentent 17 000.

Le mode d'échantillonnage n'a rien de scientifique : les enquêteurs se présentent dans les maisons des villages à des heures qui ne sont pas forcément favorables. Si on ouvre, on demande si des gens sont malades des éoliennes, et dans le cas affirmatif s'ils veulent déposer une réclamation. Dans ce dernier cas, au moins la moitié des malades ne veut pas déposer par crainte.

Les villages les plus atteints dépassent 60% de malades.

Le lot 5 manque en raison du fait que l'avocat n'a pas retourné le dossier à ce jour.

L'ARS a donc divisé les 100 malades en trois groupes de maladies ou de symptômes, celui des pathologies cancéreuses, celui des pathologies non cancéreuses (comme la thyroïde ou les eczémas) et celui du syndrome dit éolien. Les deux premiers ont été exclus des conclusions en raison de leur non représentativité tandis que le troisième, le syndrome éolien (que nous avons classé dans les signes neurologiques dans les tableaux), se révèle à leurs yeux significatif. Par conséquent il nous ont indiqué qu'ils allaient recommander, dans leur note qui doit être validée et signée par le DG, le lancement d'une étude épidémiologique.

Un article concernant le lot 1 est paru sur le blog d'Énergie et Vérité en 2021 :

<https://www.energieverite.com/post/1-%C3%A9olien-la-sant%C3%A9-et-les-villages-martyrs-de-l-aisne>

En réalité cette étude épidémiologique (RIBEolh) a déjà commencé dans le cadre du projet de recherche CIBELIUS. Elle ne concerne que les effets auditifs et sortira (peut-être) en 2025.

Statistiques d'échantillonnage

Pour comprendre l'intérêt de ces réclamations nous allons évaluer la proportion de population

impliquée.

L'échantillonnage s'est fait dans un rayon de 25 km autour de Marle soit 1962 km². Cela représente 26 % de la superficie du département de l'Aisne, 7362 km² qui comportait 530 000 habitants en 2019.

Résultats des réclamations ICPE déposées en Préfecture

Classement des déclarations

Les déclarations de symptôme(s) des malades ont été classés en neurologiques, c'est à dire tous les effets auditifs directs liés à l'oreille, en effets tumoraux et cancéreux, puis enfin en effets endocriniens. Les questions cardiaques ont été regroupées à part.

Les explications et hypothèses sur les causes des symptômes sont développées dans la suite.

Valeur des statistiques

La somme des habitants des villages cités forme un ensemble de 19 000 personnes pour les quatre lots pris en compte soit 200 cas. Mais toute la population n'a pas été interrogée, les enquêteurs se concentrant sur les villages inondés d'éoliennes étant entendu que certaines zones en sont dépourvues.

Parmi les domiciles qui se sont ouverts, la proportion de maisons ayant des malades se trouve comprise entre 20 et 60%, beaucoup d'entre eux ne sachant pas que leurs ennuis de santé viennent des éoliennes. Parmi eux, seuls 50% acceptaient de signer une réclamation, les autres, tenus par la peur, le refusaient ce qui porte à 400 les malades répertoriés.

Ainsi, dans certains villages, les enquêteurs ont pu parler de rues entières de malades plus ou moins gravement atteints comme à Montcornet ou Dizy-le-Gros ou Thiernu.

Par conséquent, si l'on fait le ratio des 400 malades répertoriés pour 19000 habitants on obtient un ratio de 2% de malades. Mais, comme indiqué précédemment tout le territoire n'a pas été sondé dans son entièreté. La partie sondée ne dépasse pas 5%.

Ainsi, on obtient à minima 20 % de la population subissant les effets des éoliennes, certains effets comme les effets acoustiques étant réversibles, d'autres étant irréversibles comme le groupe des tumeurs/cancers ou le groupe cardiaque, d'autres enfin, comme les effets endocriniens, se trouvant à cheval, selon les cas, entre réversibilité et irréversibilité.

Mais pour certains villages entourés d'une centaine d'éoliennes (15 parcs) des taux de 60% de malades ont pourraient être suspectés sur la base des taux d'échantillonnage déclarés.

Dans le tableau de synthèse présenté ci-après, on remarquera que la somme des symptômes pour un lot n'est pas 50. Cela est dû au fait qu'un malade présente plusieurs affections simultanées,

statistiquement environ trois.

TABLEAU DE SYNTHÈSE TRIÉ PAR SYMPTÔME

Symptômes	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Total
Neurologie/Syndrome						519
Douleurs auriculaires		1				1
Acouphènes	21	23	20	24		88
Migraines	26	22	31	28		107
Nausées	7	6	4	5		22
Vertiges	17	15	16	15		63
Insomnies	35	36	33	27		131
Otite		2				2
Vue (troubles)	2	2	1	4		9
Stress oxydatif		1				1
Nervosité/Irritabilité	9	7	4	3		23
Palpitations		2				2
Dérangement (insupportable)	13	7	12	7		39
Perte (relative) d'audition	4	2				6
Vomissements	1	1		1		3
Hyper acousmie		1				1
Effets stroboscopiques	1	1		1		3
Flash	6	2		1		9
Psoriasis	2					2
Sang dans les oreilles	1					1
Troubles de respiration	2		1			3
Douleurs d'oreilles	2			1		3
Douleurs musculaires	2					2
Démangeaisons	1		1	1		3
Tremblement des membres			1			1
Cardiologie						42
Tachycardie	6	8	5	7		26
Arythmie cardiaque	1		1			2
Hypertension	2		1	3		6
Troubles cardiaques	1	2	3			6

Coeur stens pontage		2		1		3
Tension		2				2
Crise cardiaque		1				1
Circulation sanguine	4	3	1	2		10
AVC	1	2				3
Hypertension		1				1
Cancers et Tumeurs						44
Eczéma	2	4	2	1		9
Eczéma géant	2	4				6
Cancers non déterminés	2	3	6	2		13
Lymphomes		3				3
Cancer prostate		1				1
Cancer plèvre		1				1
Mélanome		1				1
Alzheimer		1				1
Tumeur cerveau		1				1
Carcinome méningé	1					1
Cancer canal cholédoque	1					1
Cancer du rein			1	1		2
Cancer thyroïde			1			1
Cancer estomac			1			1
Cancer utérus			1			1
Rectocolite				1		1
Endocrinologie						32
Maladie de Crohn		1				1
Estomac/Intestins (douleurs)	2	3	1			6
(Poly)Arthrite	7	7		2		16
Algolistrophie		1				1
Thyroïde (dérèglement)	4	2	1			7
Épilepsie		1				1
Divers						2
Déchirure du poumon	2					2

Note de lecture du tableau des symptômes :

Il faut comprendre qu'une réclamation, généralement faite par une seule personne, il arrive qu'elle contienne dans quelques rares cas la famille qui a alors été dénombrée. Enfin, une même personne subit plusieurs effets et présente plusieurs symptômes. Il peut donc arriver que le total des réclamations ne soit pas le total des personnes.

Liste des villages concernés

Village	Code postal	Pop 2019	Malades lot 1	Malades lot 2	Malades lot 3	Malades lot 4	Malades lot 5	Tot
Agnicourt et Seych.	02340	182	1	2				3
Attilly	02490	354				1		1
Autremencourt	02250	173	9		1			10
Beaurevoir	02110	1433				2		2
Berlancourt					1			1
Chaurse	02340	544		2				2
Chatillon les Sons	02270	84	2		2			4
Cuirieux	02350	156			3			3
Dizy le Gros	02340	730	4	8		3		15
Ebouleau	02350	195			1			1
Erlon	02250	287	6			2		8
Fontaine les Vervins	02140	932		1				1
Gizy	02350	664		1				1
Grandlup et Fay	02350	287		1				1
Housset	02250	160	1					1
Iron	02510	225		1				1
Jeancourt	02490	264				4		4
La Neuville Bosmont	02250	187	1					1
Lappion						1		1
La Ville aux Bois les	02340	198		2				2
Le Hérie la Viéville	02120	209			2	8		10
Lemé	02140	420	1	7	4	1		13
Le Thuel	02340	158			3			3
Machecourt	02350	121			6	3		9
Macquigny	02450	366		1				1
Marcy sous Marle	02250	201		2	5			7
Marle	02250	2235	3	4	4	9		20
Mazinghien	59360	305				1		1
Monceau le Neuf et F	02270	324			2	1		3

Monceau sur Oise	02120	127				1		1
Montcornet	02340	1324	4					4
Mont d'Origny	02390	831		2	1			3
Montigny sous Marle	02250	67	3					3
Neuville lès Dorengts	02450	377		1				1
Origny Ste Benoite	02390	1670			1			1
Pierrepont	02600	347			3			3
Puisieux et Clanlieu	02120	311	4	1	3			8
Ribemont	02240	1937		5				5
Sains-Richaumont	02120	1057	2		5			7
Sons et Ronchère	02270	221	5					5
Tavaux et Pons.	02250	552	1	1				2
Thiernu	02250	114	1	2		8		11
Toulis et Attencourt	02250	121			1			1
Vadencourt	02120	529				3		3
Vigneux-Hocquet	02340	272		1				1
Villers le Sec	02240	252		3				3
Villers lès Guises	02120	162				1		1
Voulpaix	02140	356				1		1
Voyenne	02250	312	2					2

Tri des villages les plus impactés (malades déclarés >5%)

Village	Malades	Population 2019	%
Thiernu	11	114	10
Machecourt	9	121	7
Autremencourt	10	173	6
Chatillon les Sons	4	84	5
La Hérie La Viéville	10	209	5

On voit des différences significatives de l'impact des parcs éoliens sur l'état sanitaire des villages entre eux. Il est dû d'abord à des variations dans le taux d'échantillonnage (ouverture aléatoire des domiciles pendant les enquêtes), à des variations dans l'exposition au nombre de parcs voisins voir éloignés (infrasons), à l'exposition aux vents dominants et à la nature géologique des terrains sous-jacents.

On peut cependant s'appuyer sur les villages les plus impactés pour évaluer les dangers de ces expositions et les risques sanitaires qui en découlent.

L'association SOS Danger Éolien considère que 50 % des malades déclarés n'ont pas voulu signer de réclamation ICPE (certains même ayant signé se sont repris pour faire annuler leur déclaration). Elle considère que le taux d'échantillonnage de cette enquête pour les petits villages (le taux de visite, c'est à dire le coup de sonnette, puis le aux d'ouverture de porte) ne dépasse pas un pour trois domiciles.

Cela nous donne pour un village de 100 domiciles (soit statistiquement 240 habitants) 33 portes ouvertes et 80 habitants interrogés. Sur la base de 10% de malades déclarés dans le village le plus atteints (ici il s'agit de Thiernu) nous pouvons en déduire le taux de malades de la population plus ou moins gravement atteints susceptibles d'affirmer que leurs symptômes se sont déclarés APRES l'arrivée des éoliennes.

Ainsi, sur la base de 11 malades ayant déposé plainte à Thiernu, nous aurions 22 malades identifiés et en tenant compte de l'échantillonnage, 66 malades potentiels pour 114 habitants soit 58% de la population.

Ce chiffre d'une capacité d'atteinte sanitaire à 60 % de la population n'est pas loin de l'intuition ressentie des enquêteurs de SOS Danger Éolien qui estiment que ce pourcentage peut, dans certains villages « favorables » parce que très exposés, dépasser 70%.

Comment se fait-il que d'autres alertes n'aient pu encore avoir vu le jour?

Pour les questions relatives à la vie de tous les jours, beaucoup ne pensent pas qu'ils sont malades ne consultent pas et considèrent que ça va passer. Les voisins n'en parlent pas entre eux par discrétion et une omerta objective règne dans ces villages ayant adopté un ou plusieurs parcs éoliens où les pro et contre l'éolien se trouvent face à face dans un ente soi risqué à tous points de vue.

Commentaires

Les effets des éoliennes sur la santé sont dus à la permanence de l'exposition : dans un ménage où la femme ne travaille pas, le mari est souvent épargné.

On a un bloc de symptômes neurologiques dont l'oreille est à l'origine et donc l'acoustique audible et inaudible : il s'agit des acouphènes, migraines, vertiges et insomnies qui sont liés.

Ils dépendent du sens du vent par rapport aux parcs éoliens d'origine et de sa puissance.

Les autres effets sont divers et souvent méconnus. La fatigue, issue des insomnies fragilise la santé des patients et les rendent sensibles aux autres agressions : les infrasons lointains, les effets électromagnétiques et électrostatiques ainsi que les courants vagabonds. Leurs effets combinés peuvent les rendre électrosensibles.

Les autres effets viennent de ces facteurs dont on donne quelques éléments d'explication. Ils sont modulés par les effets favorables de certains terrains géologiques : il s'agit des terrains conducteurs humides de type argilo-sableux. Mais on peut les trouver dans d'autres terrains (karstiques, voir granitiques) s'ils sont susceptibles dans les cours d'eau ou dans les failles de recueillir des éléments argilo-sableux déplacés: ils sont également conducteurs.

On peut aussi créer la table d'impact des éoliennes sur la santé en fonction de leur concentration autour d'un village en partant de 0 impact sans éoliennes à 100 avec 70 %.

Nous prendrons les parcs éoliens se situant dans un rayon de 6 km autour du village, soit la distance entre deux villages.

TABLEAU D'IMPACT SANTE DES EOLIENNES SUR UNE POPULATION

Nombre d'éoliennes	Concentration /km2	% de malades	
0	0	0	
10	0,09	7	
20	0,18	14	
30	0,27	21	
40	0,35	28	
50	0,44	35	
60	0,53	42	
70	0,62	49	
80	0,71	56	
90	0,80	63	
100	0,88	70	

Voir :

<https://www.energieverite.com/post/clusters-et-regroupements-de-centrales-eoliennes>

SYMPTÔMES ATTRIBUABLES AUX EOLIENNES

Évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires

Petit rappel rapide des sources de pollution.

Tous les auteurs des réclamations, sans exception, déclarent que leurs symptômes sont apparus après la mise en route des parcs éoliens.

Les origines sont toutes connues :

Les sons audibles 20 hz à 20 khz

Selon leur puissance ils provoquent de la gêne, des insomnies, de la fatigue des pertes d'équilibre à partir des détériorations de l'oreille moyenne et interne avec apparition de sang puis des détériorations des organes annexes comme la vue avec des effets éventuellement irréversibles.

La puissance moyenne dans une fraction octave, n'est pas la seule origine, la puissance crête (comme un grincement d'engrenage de turbine) est bien plus agressive qu'une puissance moyenne.

Les infrasons

voir : <https://www.energieverite.com/post/les-effets-des-infrasons-produits-par-les-eoliennes>

Les infrasons produits par les éoliennes sont transmis à 30 % par l'atmosphère sous forme de vibration acoustique et à 70% par le sol sous forme de vibration sismique.

Les ondes possèdent deux composantes P comme compression (P comme pression) avec une vibration dans le sens du déplacement et S pour cisaillement (S comme Shape) avec une vibration dans le sens perpendiculaire au sens de déplacement.

Les infrasons se répartissent dans le spectre en dessous de 20 hz jusqu'à 0,1 hz et forment des pics en certains point dépassant 120 dB en dessous de 1 hz.

Les ondes de compression font vibrer les cavités, boîte crânienne, poumons, utérus, vessie...

Les ondes de cisaillement s'attaquent aux membranes.

Ces infrasons sont produits par la vibration du mât (diapason) ou des pales.

Les courants vagabonds

L'interconnexion de la terre des éoliennes par des nappes de cuivre permet d'égaliser leurs neutres respectifs. Cette disposition de l'interconnexion des terres est interdite pour l'interconnexion des bâtiments d'un site industriel en raison des risques d'incendie et des troubles dans les réseaux électriques de communication.

Ainsi, les potentiels de terre de chaque éolienne étant différent, leur interconnexion provoque des courants d'équilibrage qui s'échappent de l'ensemble par la zone du sol la moins résistante électriquement. D'où l'apparition de courants vagabonds qui approchant une habitation crée un champ de 50 hz polluant l'atmosphère de la maison avec les ondes acoustiques.

Divers

On n'oubliera pas les sources de pollution des éoliennes dans l'air (le bisphénol) ou dans la nappe phréatiques (les fuites d'huile et autres liquides anti-incendie et calo-porteurs).

Sujet : [INTERNET] éolien Moutonneau/Aunac

De : Jacline <jacline16@ymail.com>

Date : 20/11/2022 11:09

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'appelle Michèle BOUCHIER.

JE DIS NON NON et NON au projet éolien Moutonneau Aunac (Charente).

Ma famille est originaire de Moutonneau depuis des générations ...

Je suis à Moutonneau, dans la maison de famille, en vacances et presque tous les week-end.

Il y a déjà bien trop d'éoliennes qui dénaturent le paysage. Il est prévu que les prochaines seront encore plus hautes !!!

L'attrait de la Charente, c'est notamment son paysage, sa douceur de vivre ...

Ces éoliennes vont massacrer encore plus notre territoire qui est déjà bien envahi.

Aucun respect pour la flore, pour la faune, **ni pour l'Humain.**

J'espère que le bon sens va reprendre le dessus.

JE DIS NON NON et NON au projet éolien Moutonneau Aunac (Charente).

Je vous transmets mes salutations pleines d'espoir du non aboutissement de ce projet.

Michèle Bouchier

Sujet : [INTERNET] Eolien Moutonneau/Aunac

De : janine b <janineGB@outlook.fr>

Date : 20/11/2022 11:35

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'appelle Janine BOUCHIER. J'ai 95 ans. J'habite MOUTONNEAU depuis de très longues années, tout comme mes aïeux.

JE DIS NON NON et NON au projet éolien Moutonneau Aunac (Charente).

Il y a déjà bien trop d'éoliennes qui dénaturent le paysage. Il est prévu que les prochaines seront encore plus hautes !!!

Le jour je vois les pales. La nuit je vois ces lumières rouges qui clignotent à n'en plus finir.

STOP !!!!!!!!!!!!!!!!

Je suis révoltée de voir toutes les éoliennes déjà présentes. Et maintenant, vous nous imposez d'autres éoliennes encore plus hautes.

Je demande du respect pour notre environnement, la faune la flore, et nous même !!!

Quelle terre allons-nous laisser à nos petits enfants ?

Ressaisissez-vous. Voyez l'impact des éoliennes sur notre territoire.

Selon vous pourquoi tant de gens sont « vent debout » contre ce projet éolien ?

Nous ne voulons plus d'éoliennes dans le Nord Charente.

JE DIS NON NON et NON au projet éolien Moutonneau Aunac (Charente).

Recevez mes salutations.

Sujet : [INTERNET] NON au parc éolien des rives de Charente

De : Cecile Thomas Teinturier <cecile.teinturier@gmail.com>

Date : 20/11/2022 18:13

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur,

Je suis Cécile Thomas, propriétaire d'une maison familiale, résidence secondaire partagée avec ma famille au 15 rue Haute à Bayers.

Je tiens à manifester que je suis farouchement contre le projet éolien des berges de Charente pour les raisons suivantes :

1/ les nuisances sur la santé des riverains. En effet, ces éoliennes seront trop proches des habitations. Elles peuvent être responsables de sifflements permanents qui seront nettement perceptibles depuis les habitations du haut Bayers. En effet, on est déjà gêné par des sifflements liés aux éoliennes en place à plusieurs Km lorsqu'on est sur la route de Moutonneau, alors qu'est-ce que ce sera pour des éoliennes prévues à 700 m des habitations ? Est-ce vraiment légal d'imposer cela à des riverains à 700 m de leurs habitations ? Y a-t-il eu une réelle concertation entre les différents intervenants avant de décider d'un tel projet ? Les ARS ont-elles été consultées ? Cela peut engendrer de nombreux problèmes neurologiques et de santé mentale pour les riverains : acouphènes, migraines, insomnies. De nombreux autres problèmes de santé ont été recensés par l'ARS chez des riverains de parc éolien et nous voulons préserver notre village rural de cela.

2/ La pollution visuelle, avec un clignotement rouge permanent, une sensation d'être encerclé de voyants lumineux avec déjà beaucoup d'éoliennes aux alentours de chaque côté.

3/ L'atteinte de notre cadre de vie rural. Nous aimons la campagne, ses champs, la terre rurale, son calme, notre village pittoresque de Bayers, berceau de notre famille. Ce parc éolien va détruire le paysage. Comment est-il possible d'envisager cette création d'éoliennes si près du château de Bayers classé monument historique, alors que les riverains sont tenus de respecter le maintien de toitures à l'ancienne pour ne pas défigurer le site ?

Comment est-il possible que des propriétaires de terre rurale acceptent de voir leurs champs devenir des fosses à béton ? A quoi pensent les écologistes en imaginant des parcs éoliens comme celui-ci ?

4/ L'atteinte de la biodiversité. Les éoliennes tuent et font fuir les oiseaux, les insectes et les petits animaux. Nous sommes plusieurs à Bayers à être sites d'hébergement de chauve-souris, animaux protégés car en voie de disparition. Que vont-elles devenir ? Quand elles auront disparu à cause des éoliennes, il sera trop tard pour s'en inquiéter.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement à ce projet.

En vous remerciant de prendre en compte ma requête, je vous adresse mes meilleures salutations.

A Paris le 20/11/2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cécile Thomas-Teinturier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Cécile Thomas-Teinturier